

Département de la Vendée

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU PAYS DES HERBIERS

Séance du 23 mars 2023

Date de convocation : 17 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 23 mars à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration s'est réuni salle des Conseils de la Communauté de communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Président, hormis pour la délibération n°02 sous la présidence de Madame Bénédicte GARDIN – Vice-Présidente.

Présents : Christophe HOGARD - Bénédicte GARDIN - Jean-Louis LAUNAY - Magali LOISEAU - Odile PINEAU - Sabine LOIZEAU - Jean-Michel LUMEAU - Christelle BOURMAULT - Florence DE CHABOT - Marie-Annick MENANTEAU - Marie-Françoise RAUTURIER - Marie-Thérèse ABINAL - Christophe VILLENEUVE - Valérie VERDON - Laydie PASQUIER - Françoise PINEAU – Alexandra BEAUNE

Excusés/Pouvoirs :

Angélique RICHARD donne pouvoir à Odile PINEAU  
Alain CHENOIR donne pouvoir à Florence DE CHABOT  
Amélie PASQUIER donne pouvoir à Laydie PASQUIER  
Franck GAUTHIER - Marie VILLENEUVE - Elodie BRANGER

Nombre d'administrateurs en exercice : 23

Nombre d'administrateurs présents : 17 à la délibération 01 – 16 à la délibération 02 – 17 à partir de la délibération 3

Nombre d'administrateurs votants : 20 à la délibération 01 – 19 à la délibération 02 – 20 à partir de la délibération 3

Secrétaire de séance : Marie-Annick MENANTEAU

- **04 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023** – Rapporteur : Christophe HOGARD

Le Conseil d'Administration examine le projet de budget primitif qui a été établi conformément aux orientations budgétaires proposées lors de la séance du 26 janvier 2023.

La balance générale du budget CIAS est reprise ci-dessous.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2312-1,  
Vu le Débat d'Orientations Budgétaires organisé le 26 janvier 2023,  
Vu la note de présentation annexée à la présente délibération et reprenant l'ensemble des éléments exigés par la loi NOTRe du 7 août 2015,



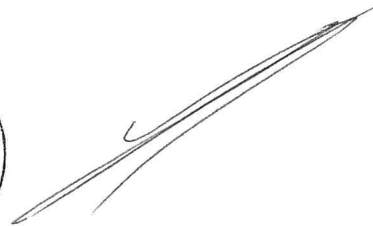
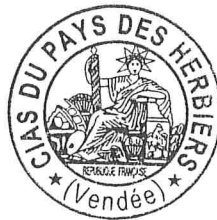
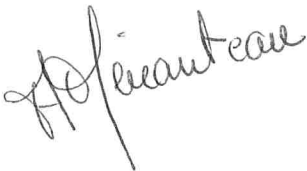
Monsieur le Président propose au Conseil d'Administration de bien vouloir :  
- adopter le budget primitif 2023 arrêté comme suit,

Section	Budget primitif 2022		Budget global 2022		Budget primitif 2023	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Investissement	10 800,00	10 800,00	10 800,00	10 800,00	9 900,00	9 900,00
Fonctionnement	584 758,48	584 758,48	584 758,48	584 758,48	515 374,41	515 374,41
<b>Total</b>	<b>595 558,48</b>	<b>595 558,48</b>	<b>595 558,48</b>	<b>595 558,48</b>	<b>525 274,41</b>	<b>525 274,41</b>

Après en avoir délibéré et par vote à main levée, le Conseil d'Administration adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Marie-Annick MENANTEAU,  
Secrétaire de séance

Pour copie conforme,  
Christophe HOGARD,  
Président



Publié électroniquement le : 30 MARS 2023  
Transmis en Préfecture le : 30 MARS 2023

